



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 novembre 2019

La 4^{ème} édition du Prix Entreprise et Salariés Aidants récompense 4 entreprises pour leurs initiatives en faveur de leurs collaborateurs en situation de proches aidants.

Un mois après le lancement par le gouvernement de la stratégie nationale de mobilisation « Agir pour les Aidants 2020-2022 », la 4^{ème} édition du Colloque et Prix Entreprise & Salariés Aidants s'est tenue le 18 novembre 2019 à Paris, sous le patronage de Muriel PENICAUD, Ministre du Travail, et Sophie CLUZEL, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées.

A l'issue d'un Colloque intitulé « *Les salariés aidants, des collaborateurs inspirants pour l'entreprise ?* », **les lauréats* 2019 du Prix ESA**, dont les initiatives sont détaillées ci-après, ont été dévoilés :

- **1er Prix : PRIMONIAL**
- **2ème Prix : CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION ET DE MAYOTTE**
- **3ème Prix : LYON METROPOLE HABITAT**
- **Prix « Coup de cœur du Jury » : BNP-PARIBAS et TILIA**

A propos du « Prix Entreprise & Salariés Aidants »

Le « Prix Entreprise & Salariés Aidants » a pour but de récompenser les meilleures initiatives des employeurs et des partenaires sociaux, en faveur de leurs salariés et collègues aidants.

Au plan national et international, les grandes entreprises ont été les premières à apporter des réponses construites. Ces solutions et les premiers bénéficiaires qui en résultent constituent de façon remarquable une voie qui doit inspirer aujourd'hui l'ensemble des acteurs économiques et sociaux en adaptant ces réponses aux différentes organisations : grandes entreprises, ETI, PME, TPE, fonction publique...

In fine, nous devons trouver des solutions pour aider tous les aidants en activité professionnelle, quelle que soit leur situation, notamment les salariés de PME/TPE, les salariés à contrats courts (intermittents du spectacle, intérimaires, etc.), les actifs en recherche d'emploi, voire les indépendants et les auteurs...

L'enjeu de co-construction et de mise en visibilité de toutes ces initiatives est la raison d'être du Prix Entreprise & Salariés Aidants.

C'est notamment pour renforcer les échanges qu'a été créée cette année une plateforme digitale permettant d'accéder en ligne à toutes les initiatives ayant concouru au Prix depuis sa création en 2016. Elle est accessible depuis le site internet du Prix aidants www.prix-entreprise-salaries-aidants.fr.

Le Colloque et Prix Entreprise & Salariés Aidants 2019 est organisé par AUDIENS en partenariat avec les groupes **AGRICA, B2V, LOURMEL, IRP Auto** au titre de l'Alliance Professionnelle Retraite Agirc-Arrco, **l'OCIRP**, et **FRANCE ALZHEIMER**.

* Les initiatives récompensées :

Les organisations lauréates ont été désignées par un Jury aux compétences pluridisciplinaires composé de professionnels et experts des ressources humaines, de l'action sociale, de la santé, de partenaires sociaux et de responsables associatifs, mais aussi de représentants institutionnels. **Le Jury était présidé par Blandine LANGLOIS, DRH du groupe Les Echos – Le Parisien.**

• 1^{er} PRIX : PRIMONIAL

Primonial, groupe indépendant en gestion de patrimoine, 937 collaborateurs, a initié et co-construit avec son partenaire Prev&Care une démarche complète de prévention et d'accompagnement dédiée à ses collaborateurs aidants. C'est ainsi qu'est né en janvier 2019 le programme « *Tous aidants un jour* ».

Avec « *Tous aidants un jour* », le Groupe entend faciliter le quotidien de ses salariés aidants à travers un dispositif complet axé sur l'accompagnement, le dégageant de temps et l'aide financière.

- Tous les collaborateurs de Primonial en situation d'aidant peuvent avoir accès à Prev&Care, 1^{ère} plateforme de service dédiée aux aidants familiaux, de façon totalement gratuite. Ils bénéficient ainsi d'un care manager dédié qui évalue leurs besoins et ceux de leurs proches, propose un plan d'aide personnalisé, recherche les aides financières possibles ainsi que les prestataires professionnels adaptés.
- Chaque salarié peut donner à un salarié aidant tout ou partie de ses jours de repos non pris.
- Après un diagnostic, Primonial a pris conscience que certains salariés aidants craignaient une stigmatisation professionnelle. C'est pour cette raison qu'ont été mis en place des ateliers de sensibilisation entre managers et collaborateurs afin d'identifier les besoins et de répondre au mieux aux attentes des aidants familiaux.

En 2019, tous les collaborateurs du groupe ont été sensibilisés et ont été informés du programme « *Tous aidants un jour* ». Depuis janvier, 39 collaborateurs ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé et 75% d'entre eux disent avoir délogé en moyenne 5h par semaine grâce au programme.

En 2020, Primonial entend renforcer encore ses actions auprès de ses salariés aidants : « *En réitérant notre partenariat avec Prev&Care et avec la mise en place de modules de formation dédiés à nos managers, nous sommes déterminés à faire de cet engagement un axe majeur à long terme pour le Groupe* » conclut Adilia Lopes, DRH chez Primonial.

• 2^{ème} PRIX : CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION ET DE MAYOTTE

La Caisse régionale de la Réunion et les organisations syndicales (CFDT, SNECA CGC-CFE et CFTC), attachées aux valeurs d'entraide et de solidarité, ont signé dès 2015, un accord permettant le don de jours de repos à un salarié proche aidant de son enfant gravement malade, dont le bénéfice a été étendu au salarié assistant son conjoint, concubin, et ses parents. C'est ainsi qu'est né le Fonds Solidaire de Congés alimenté par les dons des salariés, et abondés par l'employeur.

Soucieuse d'accompagner plus efficacement ces situations parfois difficiles, la Caisse régionale a mis en œuvre une démarche globale d'accompagnement via un dispositif

structuré, encadré, et intégré à une politique sociale innovante correspondant aux attentes des salariés :

La pérennisation de l'initiative mise en place dès 2015 avec un nouvel accord signé en 2018 visant le don de jours de repos à un salarié aidant un proche présentant un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité. Au-delà du maintien de la rémunération, le salarié proche aidant conserve les avantages au personnel (Intéressement, Participation). À fin 2019, 600 jours ont été attribués à 19 bénéficiaires.

Le soutien financier : en complément, un accord sur les dons de rompus de salaires a été signé en 2018. Les salariés peuvent réaliser un « micro-don » composé des centimes d'euros de leur salaire mensuel net. Le fonds de solidarité constitué est également abondé par l'Employeur. Ce soutien peut se matérialiser via la prise en charge de billet d'avion vers la métropole pour des situations d'hospitalisation, des frais d'hébergement, d'une participation financière de la Caisse régionale et de son Comité Social et Economique.

Des correspondants dédiés à l'écoute des situations sensibles : la formation des équipes RH et des représentants du personnel a été engagée. La détection et la prise en charge des situations d'accident de la vie est ainsi plus optimale.

La communication : parce qu'il est souvent difficile de parler des difficultés de sa vie personnelle au travail, nous avons souhaité démystifier le sujet par une communication interne. Des collaborateurs aidants ont pu s'exprimer au travers des regards croisés sur l'accompagnement dont ils ont bénéficié. Témoignages poignants incitant à la mobilisation face à l'isolement.

- **3^{ème} PRIX – LYON METROPOLE HABITAT**

Premier bailleur public de la Métropole de Lyon avec 33 000 logements sociaux, Lyon Métropole Habitat est au cœur des enjeux sociétaux et environnementaux et se mobilise pour le bien vivre ensemble de ses 65 000 locataires occupants.

Dans le cadre du projet d'entreprise « Engagés solidaires », les 700 collaborateurs sont appelés tous les ans à soutenir des actions qui portent les valeurs de respect, égalité et équité, solidarité, esprit d'équipe et performance dans le cadre du « trophée des valeurs Lyon Métropole Habitat ».

Pour l'édition 2018, une dizaine de collaborateurs concernés ou sensibles à la cause des aidants, ont tenu à présenter un projet intitulé « j'aide donc je suis » avec pour principal objectif de rompre l'isolement des proches aidants, soutenir et valoriser leurs actions.

La création d'un guide des aidants « j'aide donc je suis...aidé » a permis aux collaborateurs et managers d'être sensibilisés sur les possibilités offertes par le législateur et par l'entreprise : extension du dispositif de jours d'absences rémunérés « enfants malades » aux « ascendants malades » ; possibilité d'horaires variables et d'aménagement du temps de travail sur 4.5 jours ou alternance de 4 et 5 jours par semaine.

Lyon Métropole Habitat mobilise également des ressources internes qui intègrent de fait la situation des aidants dans leur périmètre : Assistante sociale, Responsable des relations psycho-sociales et depuis février 2018, un Chef de projet en charge de l'hygiène, de la sécurité et de la qualité de vie au travail.

Enfin l'intégration des problématiques d'écoute et de soutien psychologiques dans les

garanties «santé » de Lyon Métropole Habitat, permet depuis le 1er janvier 2018, à tous les collaborateurs de l'entreprise, dont les aidants, de faire appel à un prestataire, par téléphone ou internet.

Le groupe projet « J'aide donc je suis » reste mobilisé et invite les partenaires sociaux et la direction à poursuivre la dynamique sur ces sujets en s'inspirant des bonnes pratiques valorisées dans le cadre du Prix Entreprises et Salariés aidants.

- **PRIX « Coup de cœur du Jury » : BNP-PARIBAS et TILIA**

Le prix « Coup de cœur » du Jury récompense deux acteurs d'un cercle vertueux initié grâce à la mise en place par BNP Paribas d'un ensemble de mesures visant à soutenir les salariés aidants. Ceci a permis le développement de projets d'entrepreneuriat, notamment l'application Tilia, soutenue par BNP Paribas Personal Finance, créée en 2019 sous l'impulsion d'une collaboratrice qui s'est trouvée en situation d'aidante.

Cet engagement de longue date de BNP Paribas répond aux besoins des collaborateurs. Des actions innovantes sont mises en place au bénéfice des salariés par le Service Social, parmi lesquelles :

- Un accord sur le don de jours de repos pour les collaborateurs aidants d'un parent, d'un enfant, ou d'un conjoint
- Des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs :
 - Une communication et des événements collectifs réguliers
 - Des guides pratiques disponibles sur l'intranet de l'entreprise : « *A propos des Aidants* », « *Parents Agés* », « *La protection des majeurs* », « *Enfance et handicap* »
- Des formations : « *Gestes et Postures* », « *Aidants familiaux* », ...
- Des partenariats avec des experts tels que la FEPEM, La Croix Rouge Française, ...
- Des groupes d'échanges thématiques : « *Quand la maladie ou le handicap surgit dans une famille* », « *Quand le proche refuse d'être aidé* », ...
- Un accès à une plateforme de psychologues

Ce dispositif évolue en continu, avec notamment l'émergence d'initiatives innovantes soutenues par l'entreprise. Parmi elles, l'application mobile Tilia combine accompagnement humain et solution digitale. Accessible sur tablette et smartphone, elle propose les fonctionnalités suivantes :

- Des assistants personnels, joignables 24/24 par chat ou téléphone, pour rechercher des prestataires qualifiés, prendre les rendez-vous tant médicaux, paramédicaux que de services à la personne
- Un agenda et carnet de contacts partagés entre l'aidant et l'aidé, dans lesquels les assistants agrègent directement les rdv pris (nom du prestataire, heure d'intervention, récurrence des visites, ...)
- Un carnet de vie pour être notifié en temps réel du passage des intervenants au domicile du proche
- Un espace d'informations sur des sujets tels que le handicap, la perte d'autonomie, le maintien à domicile, des conseils aux aidants, ...

Contact presse : Edouard de Hennezel – 0614405148